

Réunion du 08 Février 2013

Présents:

Bruno Lacroix
S. Charbonnier
O.Servant
A.Birault
J.Courtois
L.Bresse
N. BROUSSE

Présents:

CH.de St Germain
C.Gueret
M.Ollivier
R.Nicolle
invités
E.Stievenard
M. Langrand
C.JUILLARD

Absents:

D.Lizarazu
M.Lechantre
N.Grard
L.Joret



Ordre du jour

- ▶ **Point trésorerie**
- ▶ **point avancement RT 2012 –LHPE- Confort été**
- ▶ **point conférence environnementale**
- ▶ **Evolution plan bâtiment Grenelle**
- ▶ **Evolution Certificats d'Economies d'Energie**
- ▶ **participation coalition France saving energy**
- ▶ **position d'isolons la terre sur les orientations futures conf environnementale**
- ▶ **communication**
- ▶ **élargissement collectif**



Ordre du jour :

Absents / présents: Corum atteint

1. Composition du Conseil de Direction

Président	Bruno Lacroix
Communication	Benoît Lefèvre → Dominica Lizarazu
Trésorier	Alain Birault
Expert	Sylvie Charbonnier
Outils de communication	Jean Courtois

Adopté en séance

2. Approbation des comptes

3. Approbation des montants des chèques ou virement au-delà duquel la double signature (Président et Trésorier) est nécessaire : 5 k€ *maintien*

4. Décision impliquant des frais montant >10 k€

Règles actuelles :

- selon les statuts : l'AG doit statuer sur toute décision impliquant l'engagement de frais dont le montant excède dix mille (10 000) euros
- Selon la décision de l'AG du 5/6/2009 : « Hors budget, pour toute action exceptionnelle non prévue : décision du Président » après consultation des membres par courriel



pour mémoire point sur la trésorerie 2011

État des comptes année 2011

cotisation au titre de 2011 → 2 appels au total 75 000€

→ Un appel complémentaire fin 2011 au titre 20 12 de 50 000€

Chiffre d'affaires = 75 000€

Produits d'exploitation 83 071 €

- Études (préparation BBio, RT Ex, B BIO pour bâtiment non résidentiels, indicateur confort pour 63 000€ et 20 100 € communication sur 2011

Perte = 8071,62 €

Total bilan 76 170 €

Trésorerie au 31/12/11 = 45 000 € (contre 25 en 2010)

Cotisations au titre de 2012 → chiffre d'affaire 2012 de 50 000 €

Les honoraires du cabinet de comptabilité sont prévus



point sur la trésorerie 2012 et 2013

Positions des clients 30 000€ de cotisation à percevoir

Au 15 décembre 2012 reste à percevoir 2500€ SGG

Situation de trésorerie 15 décembre 2012 =

14425€ (dont 5000 cotisation 2013 knauf insulation) +2500€ - 4760 Roguier, 750€ hébergement, déjeuner, 400€ déjeuner

Solde 3515 + 2500€ à percevoir =6015 solde 2012

Décision: en fonction des actions à mener

5

Trésorerie point à date 08 février : 46 895 €

Engagement de dépenses : étude tribu énergie 10 k€,
effinergie 10k€ + 10k€



ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO2.

RT 2012 et textes grenelle : Etat d'avancement

- **RT 2012 Décret et Arrêté bâtiments non visés dans l'arrêté 26 octobre 2010 publiés**
 - Application aux PC > 1° janvier 2013
 - **Arrêté l'attestation de la prise en compte de la réglementation fin de chantier publié**
 - **Labels HPE et THPE arrêtés report prévu mars**
 - HPE Cep 45 kWh/m².an et effort sur le B BIO de 10%
 - THPE Cep 40kWh/m².an et effort sur le BBio de 20%
 - Obligation mesure étanchéité à l'air des bâtés tertiaire S < 3000m²
 - **Arrêté sur les DPE bâtiments collectif publié**
 - **Arrêté DPE copropriétés et éco-ptz copropriétés**
 - **Confort d'été prévision mars 2013 (exigences techniques et méthodes) , transfert 98/34 > juin , publication septembre**

Information: le GIFAM et la filière électrique ont adressé courrier d'opposition au label HPE et THPE aux différents cabinets ministériels concernés



- Suite à la réunion CERIB, Tribu énergie, Isolons, DHUP, CSTB
 - Le CSTB a revu l'écriture de la version bêta
 - Réunion a eu lieu le 30 janvier , synthèse:
- Présentation du nouvel indicateur (mode Th-D)
 1. Intégration du confort adaptatif et calcul du nouvel indicateur
 - Ajouts ou améliorations liés au mode Th-D
 2. Modification du climat extérieur
 3. Gestion des Protections Mobiles
 4. Gestion ouverture des baies
 5. Perméabilité des Protections Mobiles
 6. Amélioration du modèle de ventilation traversante par ouverture des baies
 7. Amélioration du réseau RC par la prise en compte des inerties séquentielles et annuelles
 8. Variation du calcul du facteur solaire des baies et des parois opaques
 9. Surventilation mécanique nocturne



Constats :

- - L'exigence « $T_{ic} \leq T_{icref}$ » a permis un premier pas sur le confort d'été mais n'est plus adapté au contexte actuel

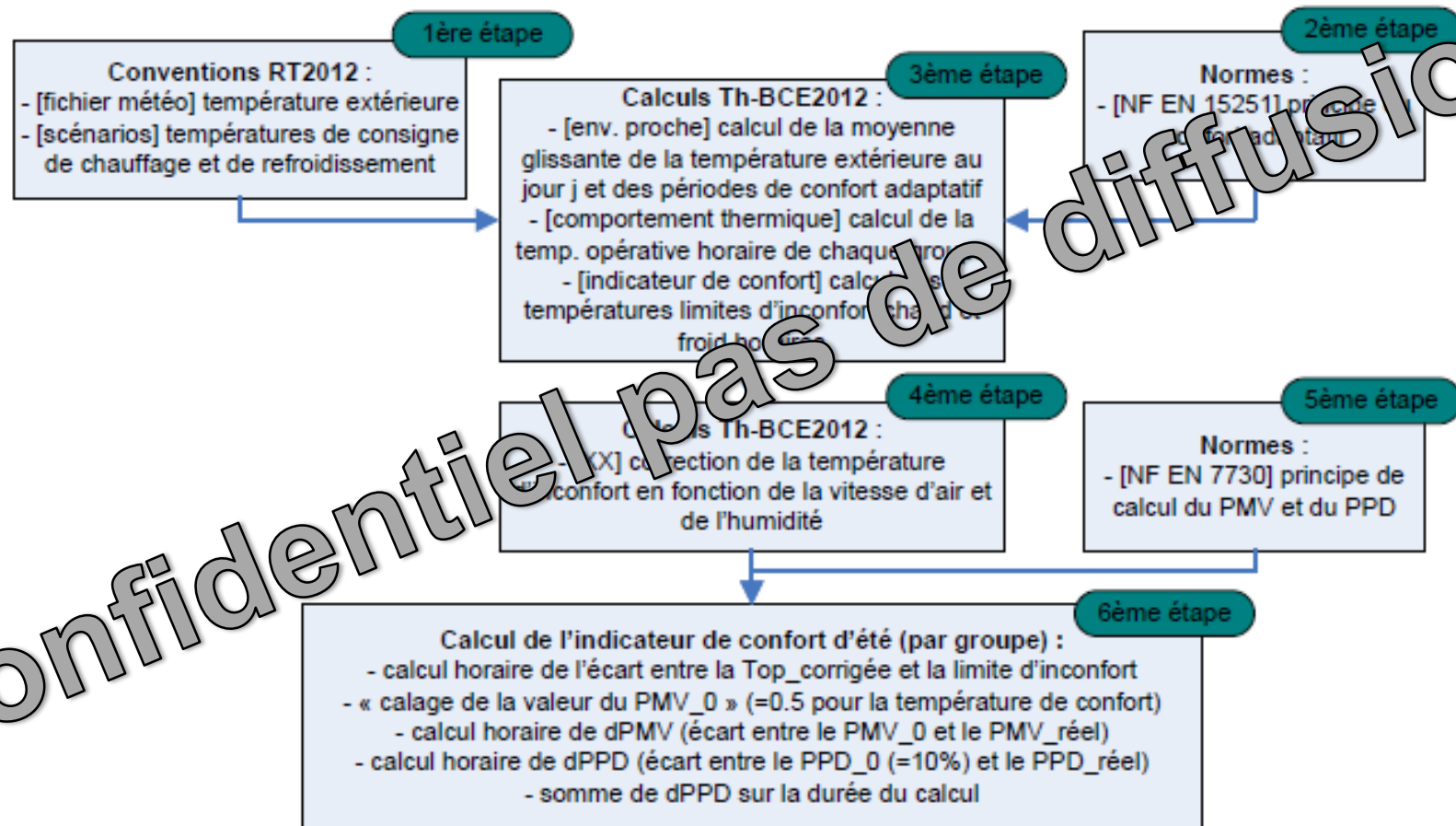
Objectifs :

- Mieux apprécier la problématique du confort d'été des bâtiments
- Définir un nouvel indicateur et une exigence en valeur absolue

Contraintes :

- Utiliser les conventions des RT BCE 2012
- Prendre en compte la durée et l'intensité de l'inconfort
- Prendre en compte le temps d'occupation du bâtiment
- Le Nouvel Indicateur de Confort d'Eté



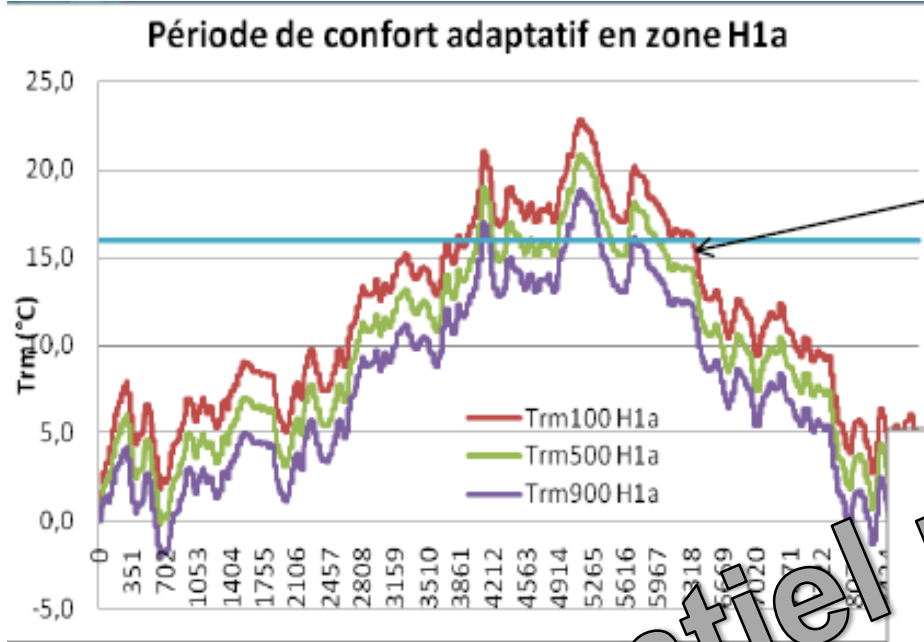


Confidentiel pas de diffusion

Un calcul au pas de temps horaire, au fil du temps...

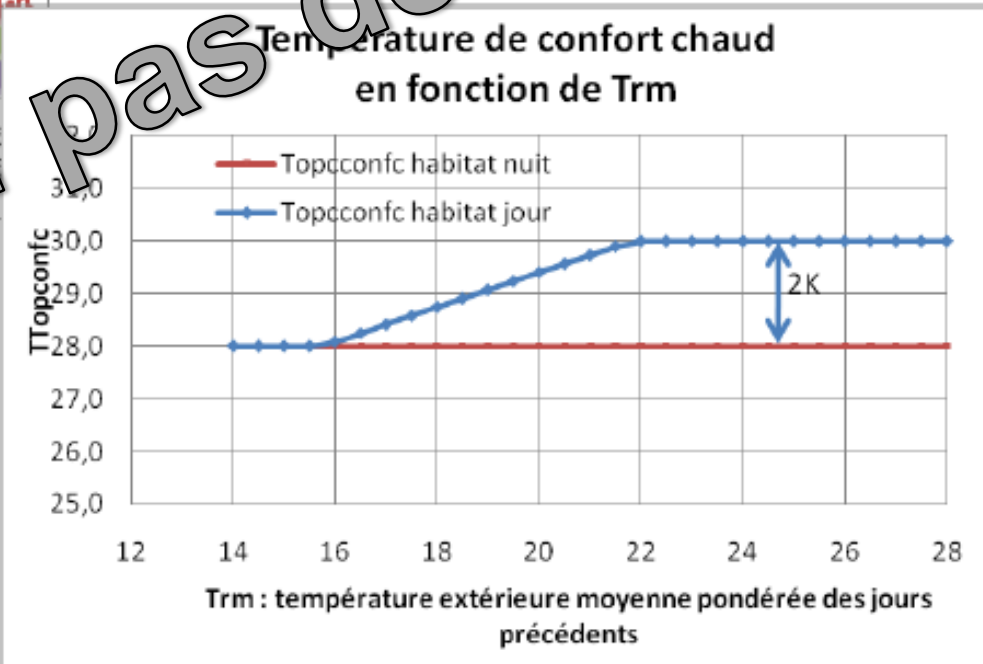


RT 2012 confort été température limite de confort et période de confort adaptatif



Période de confort adaptatif
si $\theta_{ext\ moy}(j) \geq 16^\circ\text{C}$

Confidentiel pas de diffusion



$\theta_{op\ conf\ ch}(h)$ est définie comme suit:

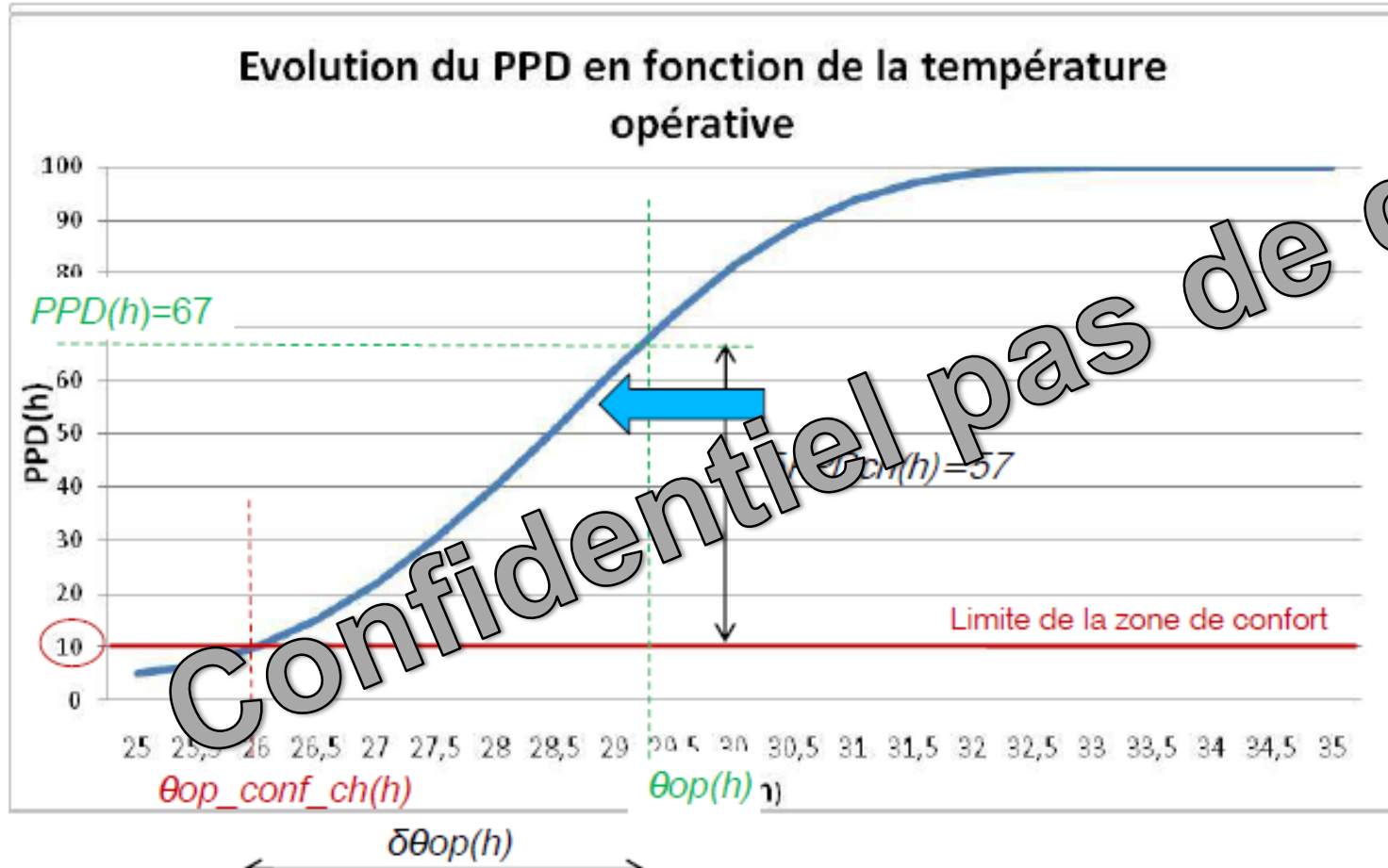
- Limite basse égale à $\theta_{consigne_fr}$
- Limite haute égale à $\theta_{consigne_fr} + 2K$
- Approche non adaptative la nuit



RT 2012 confort été

Taux d'insatisfaits

Evolution du PPD en fonction de la température opérative



A un pas de temps Δt ,

1. Calcul de la limite de la zone de confort à l'inconfort chaud
2. Calage : à $\theta_{op_conf_ch}(h)$, PPD supposé égal à 10%
3. Calcul de $\delta\theta_{op}(h)$
4. Calcul de $\delta PPD_{ch}(h)$

La Dies nouvel indicateur de confort d'été

- Intégration de l'écart de pourcentage d'insatisfaits sur la période de confort adaptatif, en occupation :

$$Dies = \sum_{\substack{h \text{ telle que} \\ (Is_{occ_zone}(h)=1 \text{ et} \\ Is_{conf_adapt}(h)=1)}} \Delta PPD(h)$$

- La *Dies* (Durée d'Inconfort en Eté Statistique) s'exprime en heures.

- Dans le moteur de calcul Th-BCE, ajout du mode de calcul Th-D dans l'objet « simu »

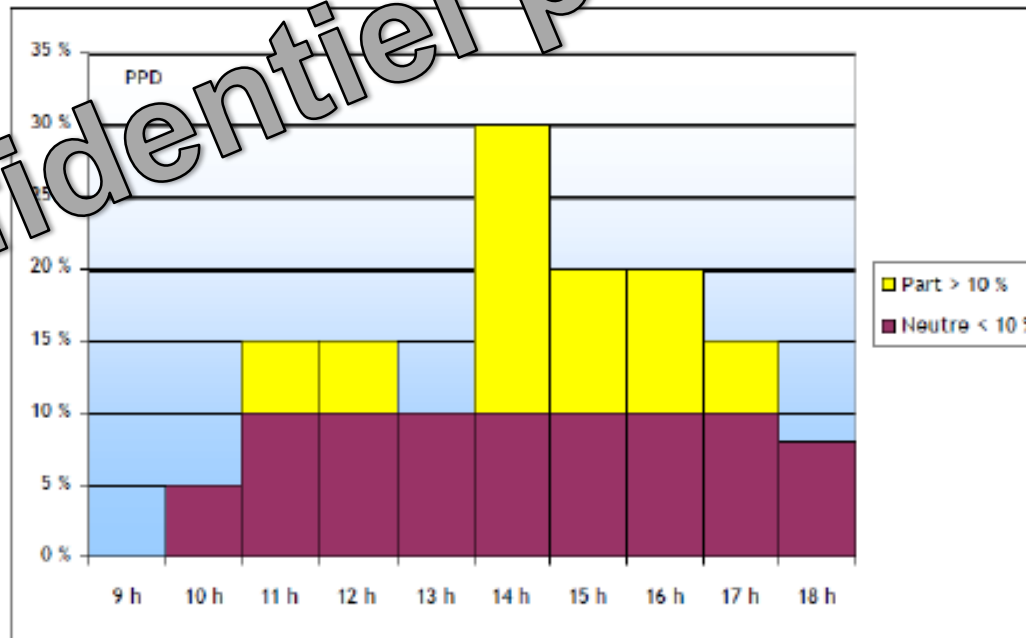
Mode de calcul en cours	
Mode	4 -> Th_D
Réalisation d'études de sens:	0 -> Th_B
Option_Sensibilite	1 -> Th_C
	2 -> Th_E
	3 -> Th_BCE
	4 -> Th_D
	5 -> Th_BCDE



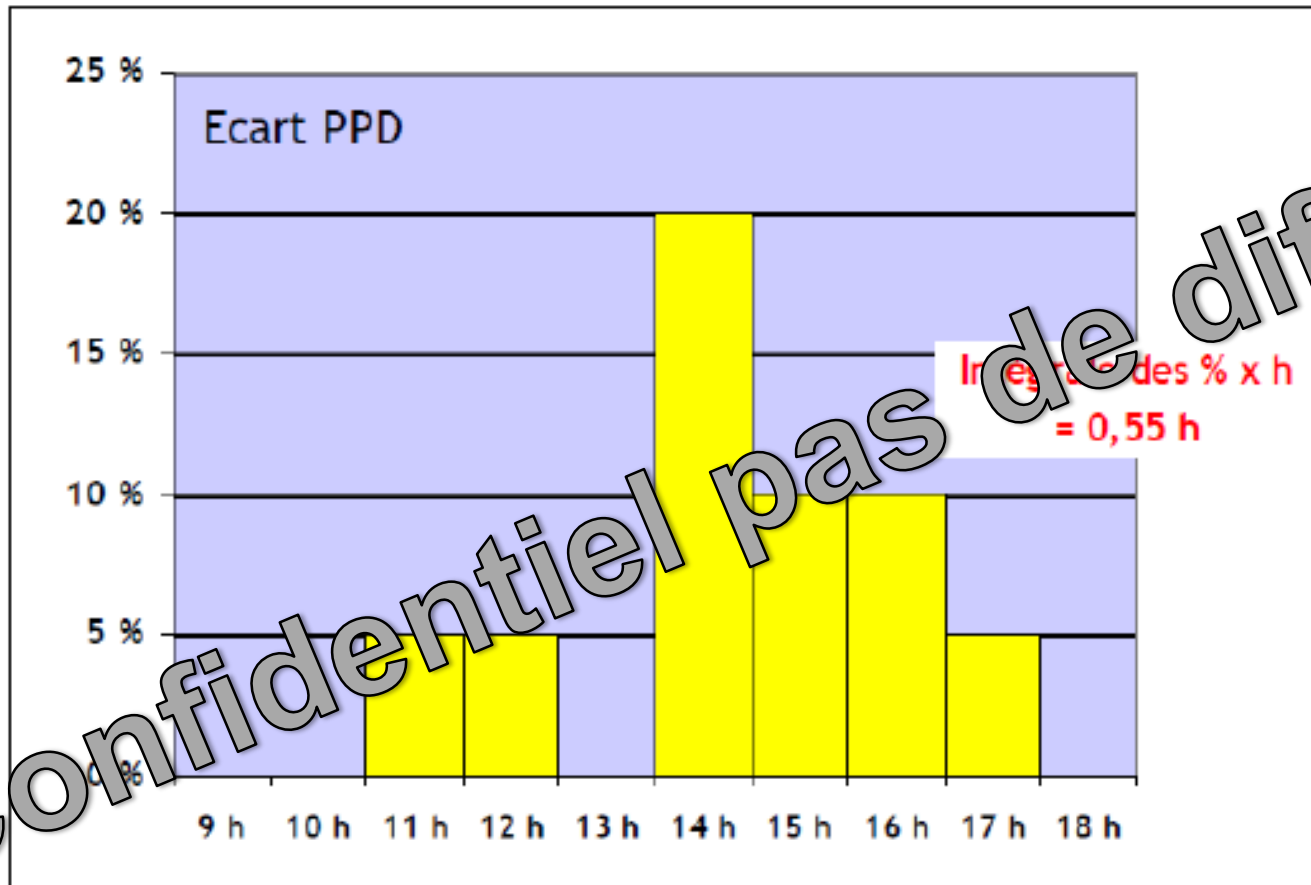
Exemple illustratif

Estimation du pourcentage d'insatisfaits statistiques sur une séquence chaude (supposée en période de confort adaptatif et en occupation)

	9 h	10 h	11 h	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h	18 h
Vote PPD	0 %	5 %	15 %	15 %	0 %	30 %	20 %	20 %	10 %	8 %
Neutre < 10 %	0 %	5 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	8 %
Part > 10 %	0 %	0 %	5 %	5 %	5 %	5 %	10 %	10 %	5 %	0 %



Exemple suite



14

$$Dies = \sum_{\substack{h \text{ telle que} \\ (Is_occ_zone(h)=1 \text{ et} \\ Is_conf_adapt(h)=1)}} \Delta PPD(h) = 0.55 h$$



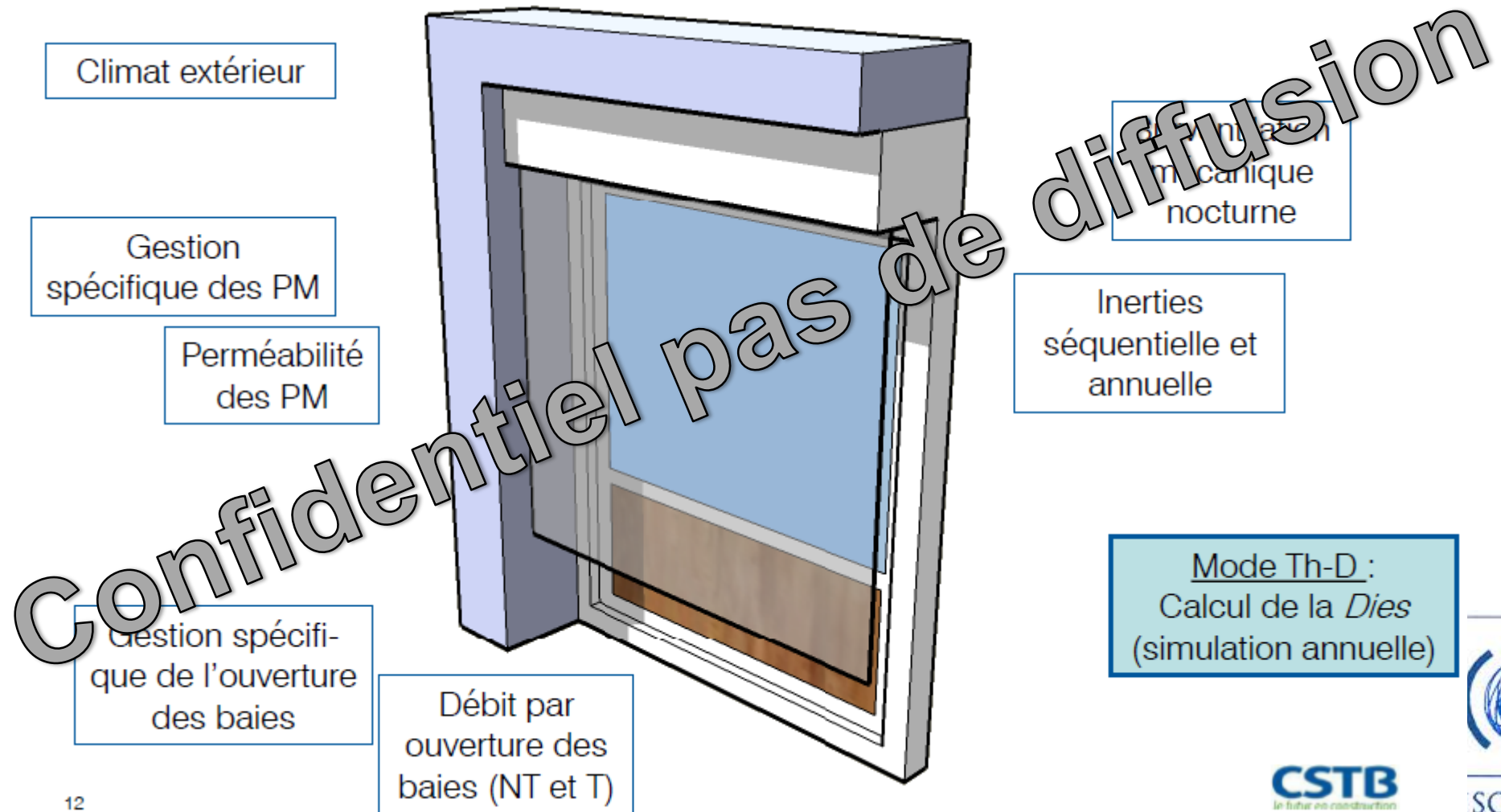
ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO₂.

Modification du moteur de calcul

Ajout du mode Th-D

Objet «simu»	VERSION ACTUELLE			VERSION A TERME		
	Groupe CE1 non clim (<i>categorie_CE</i> 1 <i>_CE2^{ref}</i> =1 ET <i>ISolimatice^{ref}</i> =0)	Groupe CE1 clim (<i>categorie_CE</i> 1 <i>_CE2^{ref}</i> =1 ET <i>ISolimatice^{ref}</i> =1)	Groupe CE2 (<i>categorie_CE</i> 1 <i>_CE2^{ref}</i> =2)	Groupe CE1 non clim (<i>categorie_CE</i> 1 <i>_CE2^{ref}</i> =1 ET <i>ISolimatice^{ref}</i> =0)	Groupe CE1 clim (<i>categorie_CE</i> 1 <i>_CE2^{ref}</i> =1 ET <i>ISolimatice^{ref}</i> =1)	Groupe CE2 (<i>categorie_CE</i> 1 <i>_CE2^{ref}</i> =2)
Mode =Th-B	Th-B	Th-B	Th-B	Th-B	Th-B	Th-B
Mode =Th-C	Th-C	Th-C	Th-C	Th-C	Th-C	Th-C
Mode =Th-E	<i>Tic</i> : Th-EB	Th-EB	<i>Tic</i> : Th-EB (pour info)	-	-	-
	<i>Ticréf</i> : Th-EB	<i>Ticréf</i> : Th-EB	-	-	-	-
Mode =Th-D	-	-	-	Th-DB (pour info) Th-DC (régl.)	Th-DB	Th-DB (pour info)





Dans la fiche algorithme « climat extérieur », pour le mode Th-D :

- calcul des périodes de confort adaptatif à partir de la température extérieure de la zone climatique (corrigée de l'altitude) et de la norme NF EN 15251

Création de la variable $Is_{conf_adapt}(h)$

- la vitesse de vent en période de confort adaptatif est limitée à 1 m/s (même hypothèse qu'en mode Th-E)

Une Gestion des Protections Mobiles, propre au mode Th-D et en période de confort adaptatif, est adoptée

- calcul d'un $R_{prot}(h)$ selon les tableaux ci-dessous :

	$R_{prot_partGPM}$	$R_{prot_{1-partGPM}}$
nuit	0.7	0.7
jour	0.9	0.9

- en tertiaire

	$R_{prot_partGPM}$	$R_{prot_{1-partGPM}}$
nuit	0.7	0.5
jour	0.9	0.5

Il s'agit d'évaluer le potentiel de réduction de l'inconfort chaud par les PM.



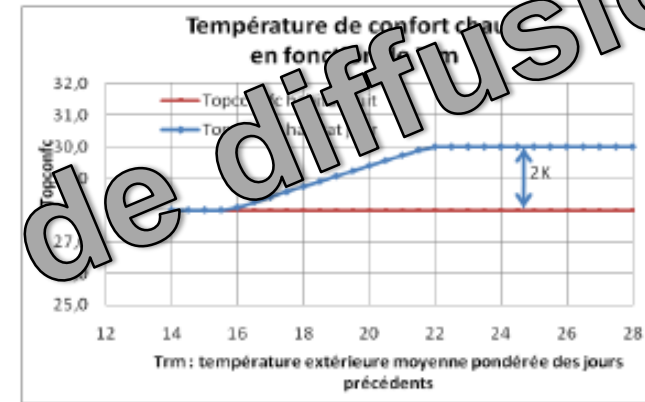
Ouverture des baies

En Th-D, le confort de l'occupant est lié à la notion de confort adaptatif.

On calcul l'écart entre la température limite de confort et la température de consigne de refroidissement :

$$\Delta\theta_{conf_adapt}(h) = \theta_{op_conf_ch}(h) - \theta_{ii_fr}(h)$$

Par cohérence entre les modèles, la gestion manuelle de l'ouverture des baies dépend désormais de cet écart de température.



Confidentiel pas de diffusion

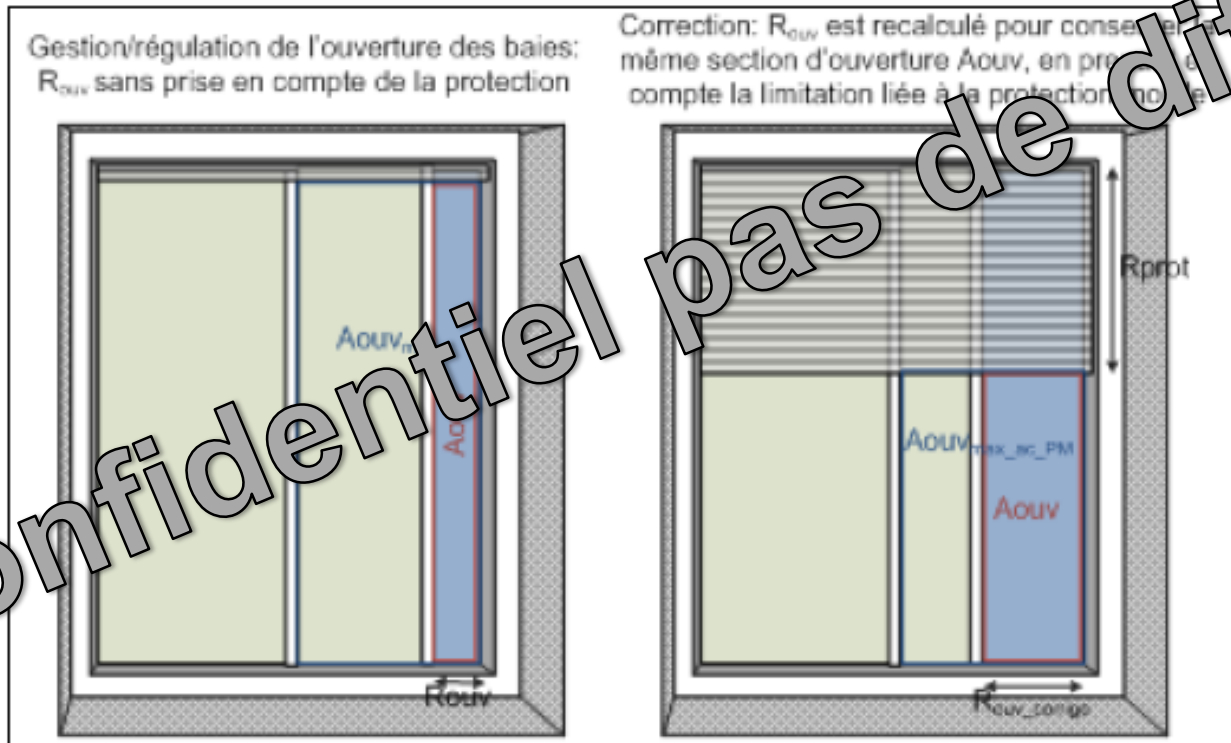
$$Rouv(h) = f(\Delta\theta_{conf_adapt}(h))$$



Perméabilité des protections mobiles

Ajout de la prise en compte de la perméabilité des PM :

- un taux de libre passage de l'air caractérise chaque PM
- moins les PM sont perméables, plus il faut ouvrir les fenêtres



=> Equivalence, jusqu'au $A_{ouv_max_ac_PM}$, de la surface d'ouverture



Protections mobiles

Protection mobile	
Type et gestion de la protection mobile	
Choix_PM_GPM	2 -> Autre cas avec gestion Manuelle Non Motorisée
Typologie des Protections Mobiles pour le calcul d'un taux de passage à l'air	
Typologie_PM	1 -> Lames Horizontales

Dans l'option « Baie », ajout de « Typologie_PM ».

20



Source : contribution GTCE SNFPISA

	Taux
0- pas de PM	100%
1- lames horizontales	75%
2- volets persiennes	50%
3- store enroulable	25%
4- volets pleins et valeur par défaut	0%



Prise en compte de la ventilation traversante

Amélioration du modèle de calcul du débit par ouverture des baies pour mieux prendre en compte l'aspect traversant (au sens de la surventilation par ouverture des baies). Distinction entre :

- le débit non traversant

$$Q_{v_surv_NT}(h) = 3600 \cdot \frac{A_{ouv}(h)}{2} \cdot [C_w \cdot V_{vent_c}(h)^2 + C_{it} \cdot \frac{AB}{AB + A_{ouv}(h)} \cdot (C_{it}(h) - \theta_{i,fin}(h-1))]^{0.5}$$

- le débit traversant (utiliser si possible $C_{d_go} = 1$)

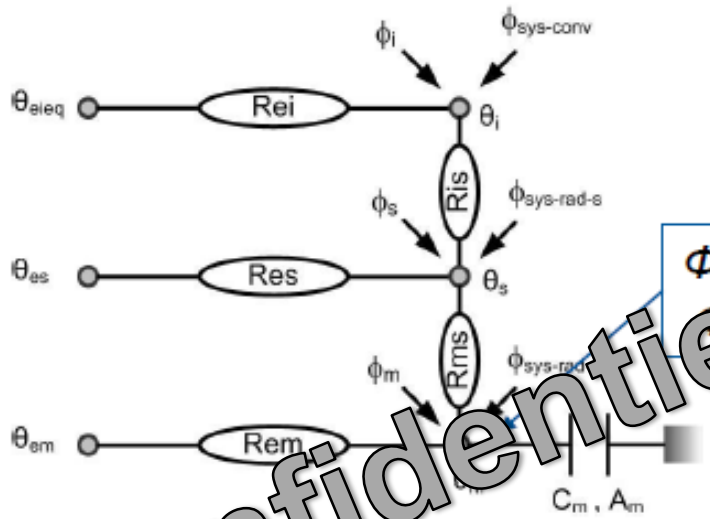
$$Q_{v_surv_T}(h) = 3600 \cdot C_{d_go} \cdot S_{ors}(h) \cdot V_{vent_c}(h) \cdot dCp^{0.5}$$

Commun aux modes Th-B, Th-C, Th-D et Th-E



Inertie séquentielle

Ajout de capacités pour la prise en compte des inerties séquentielle et annuelle dans le modèle 5RC



➤ Calcul de $\Phi_{mq_sec}(h)$ pour l'inertie séquentielle.

Sollicitations sur une onde d'environ 2 semaines

➤ Calcul de $\Phi_{mq_ann}(h)$ pour l'inertie annuelle

Sollicitations sur une onde annuelle

Confidentiel pas de diffusion

Commun aux modes Th-B, Th-C, Th-D et Th-E



Inertie séquentielle

Inertie séquentielle	
Inertie séquentielle	
Type_Inertie_Séquentielle	1 -> Par défaut
Inertie annuelle	
Inertie annuelle	
Type_Inertie_Annuelle	1 -> Par défaut

Dans l'objet « Inertie », ajout de :

- *Type_Inertie_Séquentielle* { « personnalisée » ou « par défaut » ou « par classe » }
 - *Cms_surf* : capacité thermique séq. (déjà utilisée en Th-E)
 - *Ams_surf* : surface d'échange équivalente au sens de l'ISéq
- *Type_Inertie_Annuelle* { « personnalisée » ou « par défaut » }
 - *Cma_surf* : capacité thermique annuelle
 - *Ama_surf* : surface d'échange équivalente au sens de l'IAnn

Ex : bâtiment avec mur de 25cms de béton

Ex : bâtiment sur terre plein

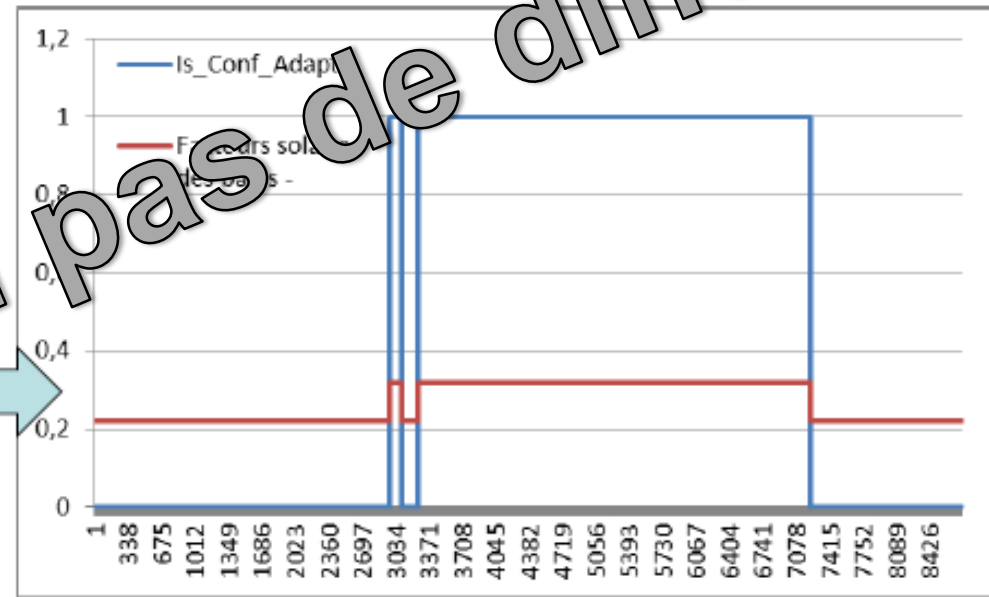


Confidentiel pas de diffusion

Variation du facteur solaire

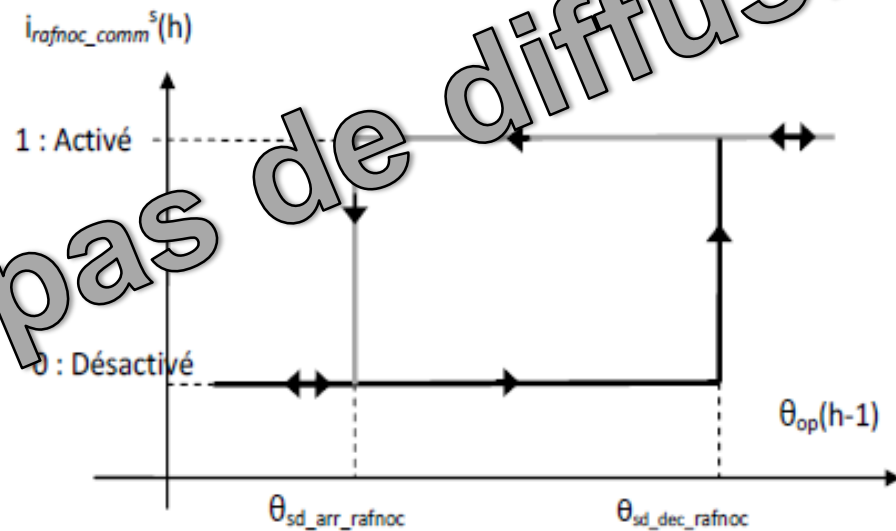
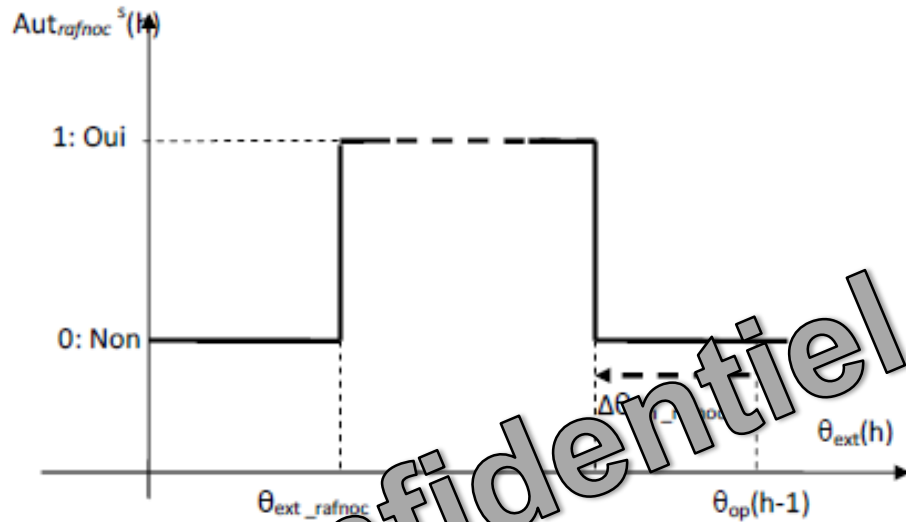
En mode Th-D, prise en compte des conditions « été » pendant la période de confort adaptatif pour les baies, les parois opaques et les ponts thermiques

Facteurs solaires de la baie	
Facteur solaire, composante CLD (directe), de la baie vitrée	
Sw1_sp_c	0 -
Facteur solaire, composante GLO + convective, de la baie vitrée	
Sw2_sp_c	0.22 -
Facteur solaire, composante lame d'air int. ventilée, de la baie vitrée	
Sw3_sp_c	0 -
Facteur solaire, composante CLD (directe), de la baie vitrée	
Sw1_sp_e	0 -
Facteur solaire, composante GLO + convective, de la baie vitrée	
Sw2_sp_e	0.32 -
Facteur solaire, composante lame d'air int. ventilée, de la baie vitrée	
Sw3_sp_e	0.32 -



Surventilation mécanique nocturne

Utilisation des systèmes de ventilation mécanique en place pour rafraichir les groupes la nuit.



Une automatisation à surventiler et...

...un indicateur de rafraichissement effectif

Commun aux modes Th-B, Th-C, Th-D et Th-E



Interface surventilation mécanique nocturne

– Dans l'objet « ventilation_mécanique », ajout de :

1) Présence ou non d'un rafraichissement nocturne Is_rafnoc

Rafraichissement nocturne	
Présence d'une fonction de rafraichissement nocturne associée au bouche-conduit	
Is_rafnoc	0 -> Pas de fonction de rafraichissement nocturne 1 -> Présence d'une fonction de rafraichissement nocturne 2 -> Présence d'une fonction de rafraichissement nocturne pendant la période d'été seulement

1- En été seulement **OU** 2- Toute l'année

Param_Rafnoc_Ete	
Limit lower :	+infini
Type :	'double'
Limit high :	+infini
Separator :	
Unit :	-
	Value
Heg_deb_rafnoc	23
Heg_fin_rafnoc	6
Theta_sd_dec_rafnoc	27
Theta_sd_en_rafnoc	24
Delta_Theta_lim_rafnoc	1
Theta_ext_rafnoc	ti

Param_Rafnoc_MEE	
Limit lower :	+infini
Type :	'double'
Limit high :	+infini
Separator :	
Unit :	-
	Value
Heg_deb_rafnoc	23
Heg_fin_rafnoc	6
Theta_sd_dec_rafnoc	27
Theta_sd_en_rafnoc	24
Delta_Theta_lim_rafnoc	1
Theta_ext_rafnoc	ti

2) Puissance des ventilateurs

Rafraichissement nocturne	
Puissance électrique du ventilateur de reprise en raf	
Pvent_rafnoc_rep	0 W
Rafraichissement nocturne	
Puissance électrique du ventilateur de soufflage en raf	
Pvent_rafnoc_souf	0 W

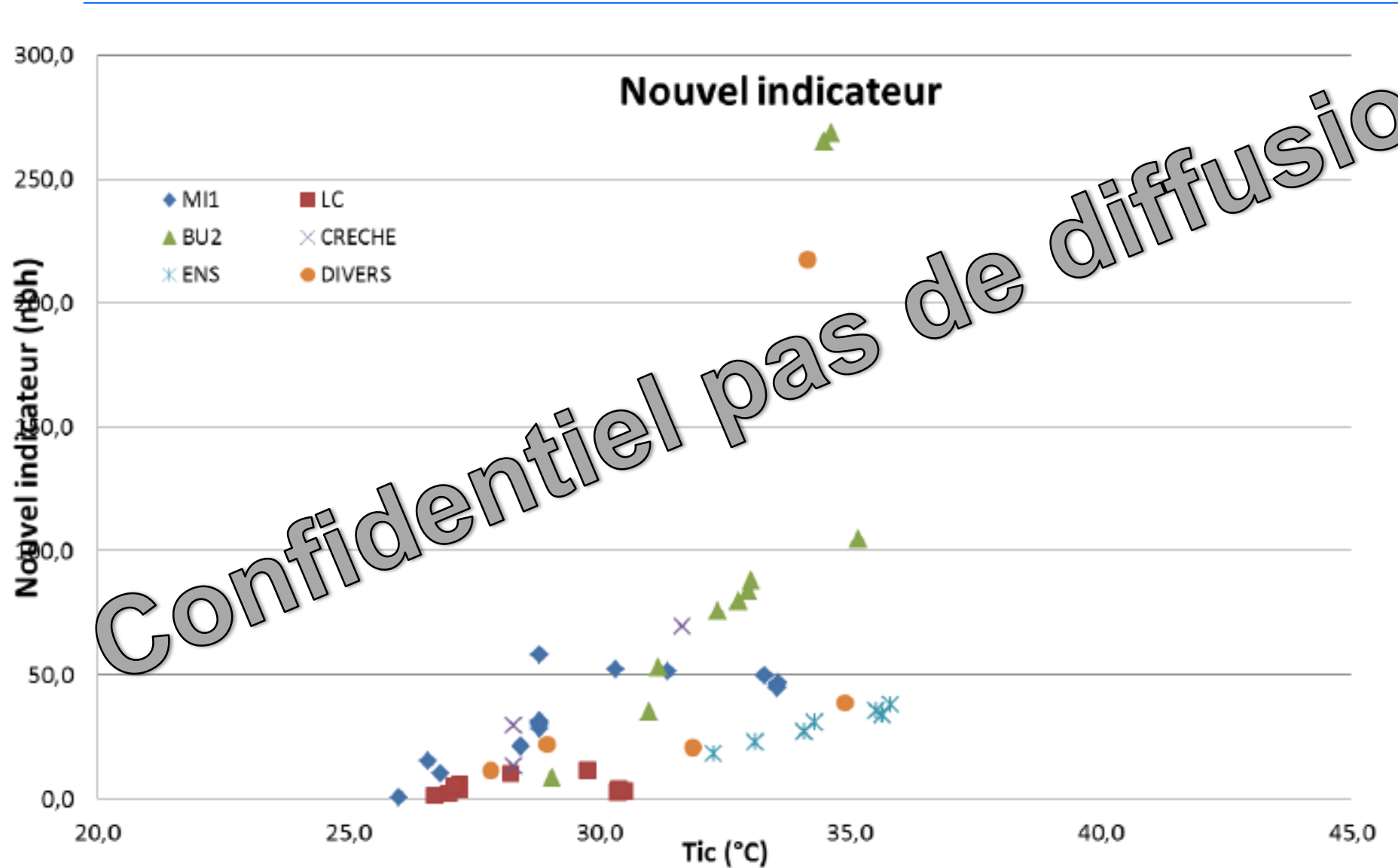
Dans l'objet « bouche_conduit », ajout des :

1) Débits repris et soufflé de raf^{mt} nocturne :

$Q_{spec_rep_rafnoc}$ et $Q_{spec_souf_rafnoc}$

Rafraichissement nocturne	
Débit volumique spécifique repris lorsque le d	
Qspec_rep_rafnoc	0
Rafraichissement nocturne	
Débit volumique spécifique soufflé lorsque le d	
Qspec_souf_rafnoc	0

Premiers résultats de simulation à confirmer par le GT applicateur qui recevra sous peu version beta



Confort été suite

- Le CSTB va confier au GT applicateur restreint la version beta pour les premiers tests sur des bâtiments du panel RT 2012
- **La DHUP souhaite que le collectif isolons puisse refaire un cas de calcul pour voir les différences avec l'étude précédente**
- Le Gt applicateur a la charge de faire des calculs permettant à la DHUP de prendre la décision sur l'exigence réglementaire (valeur limite)
- Présentation aux parties prenantes lors de conférence consultative
- *Décision : isolons décide que SC fait devis avec tribu énergie pour faire un calcul sur les cas de l'étude précédente avec la version Béta accompagnée d'une partie relative à la sensibilité de l'indicateur potentiel et de sa valeur limite proposée*



article 3 de la LG2 tertiaire- rénovation des bâtiments avant 2020-

Cadrage, périmètre du futur décret

Le décret et arrêté sont relancés sur la base du rapport du groupe Gauchot qui ne permet pas d'atteindre les 38%.

Les points clés sont le comptage et la déclaration ce qui est un bon départ mais qui ne permettra pas d'obtenir le résultat escompté.

La conférence environnementale ne prévoyait pas d'en faire une priorité mais il s'avère que le sujet pourrait être traité en priorité.

Le décret formulant l'extension de l'article R111-20 du CCH sera publié en début d'année puis démarrage travaux sur l'arrêté :

- pilotage DHUP / MCR et P. Bonnemaire → isolons la terre et effinergie ont déjà envoyé leur contribution
- Annonce fin février puis concertation



Pour mémoire

Conférence environnementale – rappel -

En juillet: Le groupe a pris une position en faveur d'une politique forte en faveur de la rénovation du parc des bâtiments ainsi qu'un mode de financement à la hauteur de l'enjeux

Septembre :

- ▶ dispositif de réalisation: pas encore défini mais des principes retenus:
 - ⇒ Guichet unique
 - ⇒ Régionalisation de la gestion des financements
 - ⇒ création d'un fond tiers financeur (obligés CEE, transposition française de la directive XXX, ...)
 - ⇒ revenus ETS (600 M€ max) ,la France a décidé de reverser 100% vers ANAH
- ▶ Pas de présence du groupe autour de table de la conférence.
- ▶ Les secteur rénovation des bâtiments résidentiels est prioritaire , 1 million de logements par an BBC 50% en neuf 50%
- ▶ Plan de rénovation thermique dès 2013 « pour les logements les plus mal isolés » avec doublement plafond livret A et DD
- ▶ Création d'une agence de la biodiversité
- ▶ Zéro artificialisation nette des sols à 2050 (ressources efficiency , matières minérales)
- ▶ Fiscalité écologique TGAP Taxation carrière



Conférence environnementale – les annonces qui impactent nos métiers

Pour mémoire

- **Loi SRU** : modification du seuil 20 à 25 % et multiplication par 5 du montant des amendes → en attente nouveau projet
 - Effet passage de 80 000 logements effectifs à 100 000 → 20 000 de plus
- **Tarification progressive de l'électricité: report du sujet**
 - Risque augmentation de la précarité par une gestion de la demande basée sur la privation et une taxation très forte des logements épaves alors que les occupants sont souvent en grande précarité économique
 - Comment dissocier la consommation des usages de base et autres → Via DPE?
Statistiques de consommation? Taxe d'habitation??
- **Futur Scellier: 40 000 logement /an (+ 10 000) augmentation de la réduction impôt de 17 à 20% (contre 13%) et durée de 9 à 12 ans *pas de bonus à la performance énergétique***
- **PTZ++ : neuf oui avec contraintes supplémentaires pas dans l'ancien**
- **Crédit Impôt ? Eco-PTZ? Reconduction à l'identique**



- **Conférence environnementale – la feuille de route -**

- **Principe de gouvernance sous pilotage de Thierry Wahl:** **Pour mémoire**

- **Une commission nationale avec:**

- 6 collèges: Etat, collectivités, ONG, salariés , patrons, parlementaires
- 3 comités: pilotage, experts scientifiques, citoyen

- **Les régions organisent le débat dans les territoires**

- **Le débat complet est sur novembre 2012 à mai 2013**

- Novembre – décembre : pédagogie et information dans les territoires

→ *conférence région RA incitant aux contributions des territoires en vue d'une synthèse en Avril pour une contribution CESER + région*

→ *Pays de Loire débat public questionnaire en ligne OS+ SC*

- Janvier Avril 2013: participation grand public (séminaires, forums...)
- janvier avril 2013 : conférences régionales de l'énergie
- synthèse mai 2013 : proposition
- projet de Loi en juin 2013

- **Les objectifs** - 40% à 2030 et – 60% à 2040 en Europe



Conférence environnementale – les actions en cours

- **Effinergie:**
 - **Proposition de plan d'action envoi fin septembre:**
 - **au niveau BBC rénovation ou division par 4 des consommations en résidentiel et en tertiaire quelle que soit l'âge du bâtiment**
 - **tous les financements soient dans un fond , géré par région**
 - **formation accélérer le processus**
 - **Aligner les référentiels neufs et existant**
- **CESER: débats régionaux, en attente d'information**



Pour mémoire

Conférence environnementale – les actions en cours

- **AFEP : Position sur la stratégie de rénovation**
- **Proposition de plan d'action sur le long terme**
 - **Niveau conforme à l'objectif de la division par 4**
 - **Rénovation globale ou séquencée avec obligation niveau final**
 - **financements par un fond**
 - **Systeme de bonus/ malus**
 - **Pression obligation selon les classes pour transactions et locations**
- **Position transmise début décembre**
- **AFEP a été reçue deux fois par M. BATHO,**



Conférence environnementale –actions en cours- 10 décembre 2012 Coalition France saving energy avec Monsieur Valentin Przyluski cabinet Batho

Pour mémoire

pour la coalition :Joël Vormus CLER, Sylvie Charbonnier Isolons la Terre

Objet : politique de mise en place de la transposition directive efficacité énergétique

Décision cab: la directive publiée sera transposée article par article et la priorité est sur articles 7 et 8; plus précisément alinéa 9 c/ relatif aux dispositifs de financement et aux audits dans l'industrie : cet article nécessite une concertation et sera transposé via la loi DADU.

- Concernant les CEE : le système actuel non satisfaisant du point de vue des énergéticiens, des consommateurs ni en terme d'efficacité. Joël Vormus fait part de l'inquiétude de voir ce seul système français abandonné au détriment d'un fond inopérant.
- 3° période est en cours de négociation et il n'y aura pas de suppression « ajustement à la marge »... des CEE → proposition coalition supprimer les actions équipements qui sont le marché
- le CEE ne servira pas à abonder les fonds CdC.

35



Pour mémoire

- La question du bouclage ou non de ce dispositif avec le plan de rénovation est ouverte
- dispositions d'actions plus lisibles comme suggestions des énergéticiens des CEE attribués sur diagnostics + devis travaux avec un système DPE amélioré.
- claire divergence entre les CEE et le plan de rénovation énergétique les CEE ne serviront pas à ce financement. la directive EED permet de porter plusieurs dispositifs financiers.

NB : il nous a fait comprendre que le dossier des CEE est dorénavant dans les mains d'un autre membre du cabinet (Christophe Schramm cab Batho → issu de la DGEC) la nouvelle mouture du dispositif CEE sera dévoilée au premier semestre 2013



Pour mémoire

Pan de rénovation énergétique, orientations fin d'année par le premier ministre et le président de la République et A ce stade seraient les suivantes :

Pour les maisons individuelles (il faut insister aussi pour les logements à l'unité) :

- Le CIDD dédié aux actions individuelles et devient une amorce au tiers financement (le lobby pour ne pas faire bouger le CIDD et l'Eco-ptz fut apparemment très fort)
- Les mensualités de remboursement doivent être de l'ordre de grandeur de l'économie d'énergie générée par les actions
- Le flux financier serait par la BPI pour structurer le fond et lever des fonds privés mais les régions pourraient gérer les guichets de financement
- Eligibilité : obligation deux classes ou combinaisons forfaitaires (SC propose de mettre aussi directement l'atteinte de la classe B, ceci ne semble pas impossible) sur la base de DPE et faire DPE+ devis travaux+ entreprises qualifiées RGE
- Les régions pourraient faire des appels d'offres des entreprises RGE pour des packs travaux soit via un observatoire soit agrément d'entreprise avec des packs

Pour les collectivités et copropriétés :

- Livret A et LDD dédiés (avec notamment prêts à taux bonifiés sur le modèle existant dédié à la rénovation énergétique des HLM) aux collectivités. Joël Vormus fait part des difficultés actuelles pour monter les dossiers et obtenir les fonds. Il suggère de retenir aussi les propositions de l'ARC notamment pour obliger la création d'un fond travaux pour les copropriétés (le cabinet réfléchit à la mise en oeuvre de produits bancaires). Le décret et l'arrêté Eco PTZ copropriété sont en attente.

Conférence environnementale –actions en cours- 10 décembre 2012 Coalition France saving energy avec Monsieur Valentin Przyluski cabinet Batho

Pour mémoire

VP rappelle que le plan Bâtiment Durable a la charge de suivre la mise en œuvre des dispositions réglementaires retenues.

Concernant le mécanisme Duflot (« Scellier 2 »), il faut directement s'adresser.....au cabinet de Duflot.

VP est favorable à recevoir toutes argumentations relatives au DPE, Financements, Processus d'incitation et obligations, Certification des entreprises et précise en conclusion que :

les orientations de la stratégie politique sont à adresser directement auprès du premier Ministre et du Président, elles seront annoncées vers le 20 décembre (la CFDT prépare actuellement un plan de rénovation)

la feuille de route sur la transition énergétique relève exclusivement du pilotage par monsieur Thierry Wahl Secrétaire Général pour la feuille de route transition énergétique – Inspecteur des finances- spécialiste de la fiscalité écologique.

La demande d'inscription d'EGF-BTP et du Gimelec au groupe de contact doit se faire par ce canal.

pour toute proposition adresser à la fois madame Batho et Duflot

monsieur Przyluski se dit prêt à recevoir les représentants de la coalition pour continuer les échanges et à échanger sur les propositions que l'on peut faire

38



Conclusion

- **Le ministère de Batho ne semble pas avancer très vite. La non-concertation entre ce dernier et celui de Duflot a été explicitement confirmé par VP.**
- **Le sujet de financement est systématiquement sous arbitrage du Premier ministre voire du Président.**
- **Pour des raisons pratiques, il me semble plus judicieux de tenir informé les cabinets Batho et Duflot de nos activités et propositions mais de concentrer notre plaidoyer auprès du PM voire du PR.**

Pour résumer :

- **sujets techniques → Batho et Duflot**
- **sujets financements → PM et/ou PR**

Plus techniquement, l'idée de voir des fournisseurs d'énergie effectuer des DPE améliorés et prescriptifs pour obtenir des CEE est extrêmement inquiétante puisque la mise en oeuvre de ces bouquets prescrits conditionnerait l'accès aux aides d'Etat.



Positions inquiétantes des énergéticiens

- EDF fait monter la pression... Position peu compatible avec l'article 7 de la Directive EE qui prévoit des obligations à hauteur de 2,5% des ventes...
- dispositif CEE arrivé « aux limites de son efficacité. Nous pensons pouvoir faire des choses plus intelligentes » conseiller spécial du président d'EDF, Pierre Lederer,
- CEE= 300 millions€/an difficultés à remplir l'objectif et craintes pour 3^e période dont objectif est 900 TWh, contre 345 TWh actuel.
- EDF ne peut pas répercuter ces coûts sur le consommateur, ses tarifs. Frein sur FEEBAT (8 M €) mais relever le défi de l'efficacité énergétique non possible sans compétences de la filière BTP
- EDF prêt à « contribuer à coût global inchangé à la rénovation thermique des logements, en orientant mieux les choses ». Une proposition a été mise sur la table, a indiqué Pierre Lederer.
- EDF diffuse arguments pour discréditer le système et met en cause : le financement d'économies d'énergie. Le dispositif « n'a pas fait déclencher des travaux, c'est un outil d'accompagnement. Pourquoi alors multiplier l'objectif par 3 ? »,
- Défenseurs des CEE : Pétrovex, la filiale pétrolière du Groupe Auchan, est en total désaccord avec la position EDF ainsi que Siplec filiale pétrolière des Centres Leclerc.
- **A ce jour, pas d'évolution les décisions ne sont pas prises liaison avec la road map long terme transition énergétique**



Positions: transition énergétique, gaz de schiste, biogaz, cogeneration, capture et stockage, flexibilité dans industrie, CPE, EnR...

Efficacité énergétique message:

- **mise en place de mécanismes contraignants qui visent à réduire le niveau de consommation ;**
- **fixation de plusieurs outils de flexibilité concédés aux Etats membres ;**
- **définition d'un objectif général de la consommation énergétique ;**
- **mise en œuvre par les Etats membres de stratégies de long terme visant à mobiliser les fonds nécessaires aux investissements dans la rénovation des bâtiments ;**
- **exemplarité du secteur public avec objectif annuel de rénovation de 3 % des bâtiments administratifs dont les Etats sont propriétaires.**

le MEDEF proposition au gouvernement sur efficacité énergétique

Agir simultanément :

- Travaux sur enveloppe des bâtiments
- Généraliser le sous-comptage et l'affichage des consommations
- Pilotage, entretien et maintien des performances dans le temps des équipements
- Travaux sur le « bâtiment intelligent »
- Mettre en pratique à grande échelle les CPE étendus aux PME
- publier les textes en attente
- Mobiliser le secteur financier et les compagnies d'assurance
- améliorer les outils existants (éco-PTZ, CIDD, etc.) et explorer nouvelles mesures financières et fiscales qui ne pèseraient pas sur le budget de l'Etat
- cibler et valoriser les actions d'efficacité énergétique du dispositif CEE 3^e phase;
- Identifier financement innovants, dispositifs publics de prêts aux maîtres d'ouvrages publics ou privés, dont les remboursements se déclenchent un an après les travaux et qui financent d'autres opérations du même type. Lier les prêts de rénovation au logement et non au propriétaire ou au locataire.



Quelles priorités ?

Le MEDEF insiste sur la nécessité de définir des méthodes rigoureuses, d'évaluer des scénarios et des choix de transition en fonction de critères bien précis sur 3 principes :

43

- **Prise en compte du long terme compte tenu de l'horizon des investissements nécessaires, et un horizon suffisamment réaliste (2025-2030 et non pas 2050)**
- **La compétitivité de l'économie française ;**
- **Le *benchmark* avec les grands pays.**



Medef les propositions pour les priorités

- **Evaluer des scénarios réalistes sur un horizon qui oriente les choix technologiques et identifie les étapes techniques pour assurer la sécurité d'approvisionnement (2025-2030) ;**
- **Constituer des scénarios** chiffrés et contrastés pour la cohérence entre le débat et la politique nationale ;
- **Replacer le débat** dans le contexte européen et international ;
- **Traiter les sujets sensibles** : sécurité d'approvisionnement, cohérence nationale, compétitivité de l'offre énergétique et de l'économie mondiale, bilan environnemental global, coûts et financement, développement de filières et emploi.
- **Privilégier l'échelon régional**
- **Replacer l'initiative dans le contexte européen et international (ex : l'*Energiekonzept* en Allemagne) ;**
- **Communiquer avec le grand public** sur le coût et l'impact sur l'impact de la transition énergétique sur la facture des ménages et des entreprises : combien ça coûte ? Qui va payer ?
- **Définir des modèles de financement pérennes** et des solutions attractives pour les investisseurs privés.

Medef les propositions nouvelles séries de propositions

- Les nouvelles propositions ont été enregistrées le 07 janvier pour envoi
- Voir fiches



Positions et actions UFE et Gimelec

UFE et Gimelec: deux études sous forme de rapport sont diffusés en novembre et décembre. Portage auprès de chaque ministre

Discours: faire un plan de rénovation exclusivement basé sur les équipements de comptage et de monitoring permet d'obtenir la réduction de consommation attendue de 38%. De plus permet de ne pas faire travaux lourds (isolation, changement de fenêtres, travaux toitures) dont les temps de retour peuvent aller à 45 ans

Réagir vite car sinon tous les dossiers réglementaires et décisions finances excluront le bâtiment

Pas de changement



Gimelec merit order plaidoyer pour l'EE active

- *Les principales solutions d'efficacité énergétique active dans l'ensemble du parc français (bâtiments résidentiels et tertiaires) permettraient :*
- *de générer entre 13 et 20 Md€ d'économies /an, à comparer aux 61 Md€ de la facture énergétique nationale en 2011 qui représentent jusqu'à 30% de la facture énergétique française, 75% de la consommation énergétique de l'Ile-de-France.*
- *Mise en avant de l'aspect investissement / temps de RI et, de fait, une dévalorisation implicite de l'isolation et des travaux sur l'enveloppe : « L'efficacité énergétique active ne se heurte pas à un « mur d'investissement » infranchissable. Les solutions étudiées se caractérisent par de faibles investissements unitaires et des temps de retour sur investissement courts, même sans aide d'Etat spécifique*



Gimelec merit order plaidoyer pour l'EE active

- *L'investissement total nécessaire au déploiement de l'efficacité énergétique active du parc résidentiel et tertiaire est estimé à 116 Md€ sur 25 ans et potentiel annuel moyen d'économies d'énergie 17 Md€ pour le temps de retour de 7 ans.*
- *Les solutions d'efficacité énergétique active affichent des temps de retour sur investissement compris entre 3 et 13 ans (suivant le bâtiment), contre 8 à 15 ans pour l'investissement dans des équipements à rendement amélioré (remplacement de chaudière, installation de pompe à chaleur, etc.), et 6 à 45 ans pour l'efficacité énergétique passive (ex. isolation thermique).*
- *Les économies ainsi générées par l'efficacité énergétique active dégagent des capacités de financement investir pour d'autres actions d'efficacité énergétique caractérisées par des temps de retour sur investissement plus longs et des besoins de financement plus importants.*



Pour mémoire

Gimelec mérit order

- ***Pour permettre à cette logique d'investissement progressif de fonctionner à plein, il est essentiel que l'Etat conserve une neutralité législative, réglementaire et fiscale complète à l'égard des différentes approches, afin de ne pas créer entre les solutions une distorsion de compétitivité susceptible de perturber cette logique de séquençement de la mise en œuvre des solutions d'efficacité énergétique en fonction de leur efficience et de leur soutenabilité économique. »***
- **Le non résidentiel en cible prioritaire : les immeubles tertiaires, les bureaux, les commerces et les établissements d'enseignement: capacité à être pilotés avec précision par zones d'usages qui offrent des potentiels de gains immédiats et significatifs, avec des temps de retour sur investissement courts.**
- **Les bâtiments résidentiels recèlent également un potentiel d'économies considérable et les solutions d'efficacité énergétique active peuvent avoir un impact très important sur la facture énergétique des ménages. Simples à installer, progressives, elles peuvent générer des économies substantielles très rapidement grâce à des investissements parfois très faibles.**
- **emplois dans la filière : « Cette filière représente près de 400 000 collaborateurs en France. » ; « L'efficacité énergétique active est créatrice d'emplois qualifiés, non délocalisables, et répartis sur l'ensemble du territoire.**
- **Une politique d'efficacité énergétique active → création de 56 000 emplois au sein de la filière éco-électrique française contribuant au renforcement des tissus économiques et industriels des régions. »**



Position UFC Que Choisir –étude exclusive sur l'impact économique pour l'ensemble des consommateurs du chauffage électrique

- Puissance du parc électrique 123 GW ,consommation moyenne d'électricité sans chauffage est autour de 60 GW.
- Dépense moyenne conso chauffage 2292€/an qui représente 62% de la facture énergie ménages progression de la facture +25% depuis 2007
- Prévision +30% des prix électricité à 2015
- la facture élevée du chauffage électrique ne pèse pas seulement sur les foyers qui l'utilisent (30% de la population) mais aussi sur les autres: le nombre élevé de consommateurs équipés de radiateurs électriques entraîne des pics de consommation 50 qui obligent le pays à s'appuyer sur des infrastructures surdimensionnées.
- Le surcoût des équipements disproportionnés est répercuté sur tous les Français.
- Si les utilisateurs de chauffages électriques payaient entièrement cette dépense supplémentaire, leur facture serait de 12% à 80% plus élevée que celle qu'ils paient
- UFC recommande un gros effort pour la rénovation thermique des bâtiments et incite l'Etat à intégrer un système de bonus/malus dans la taxe foncière pour encourager les propriétaires à faire des travaux et à instaurer un mécanisme d'aide aux propriétaires aux capacités d'investissement limitées grâce à la mise en place d'un tiers investisseur, qui finance les travaux et se rembourse sur les économies réalisées.

UFC Que choisir – constat -

- les chauffages électriques peuvent constituer une menace pour la sécurité du système électrique français.
- scandale que représente pour l'ensemble des consommateurs le coût caché de ce mode de chauffage: tous les consommateurs assument les surcoûts du surdimensionnement des capacités de production résultant du chauffage électrique.
- Le stockage de l'électricité étant impossible, les appels ponctuels de courant nécessitent, outre les centrales nucléaires supplémentaires, des unités de production utilisant des énergies fossiles (gaz, fioul), coûteuses et polluantes.
- Si les consommateurs qui utilisent le chauffage électrique assumaient seuls les surcoûts, ils paieraient 12 % de plus le kWh que les autres à coût constant et jusqu'à 80% si on intègre les coûts de renouvellement du parc de production (selon la méthode utilisée par le régulateur)⁽²⁾. Les tarifs actuels sont pourtant tout autres : les consommateurs de chauffage électrique ont une facture allégée de 8 % par rapport à ce qu'ils devraient réellement payer et les autres ménages sont surfacturés de 2 %.

Pour mémoire

UFC Que Choisir les propositions

- **Coûts de réseau : la double paie/peine pour les ménages qui ne se chauffent pas à l'électrique**
- **Les usagers chauffés à l'électricité paient plus de deux fois moins cher leur abonnement d'électricité si on le ramène au MWh consommé et génèrent des coûts de réseau deux fois supérieurs.**

Non conviée au débat sur l'énergie, UFC-Que Choisir, propose:

- **De muscler les politiques incitatives d'efficacité énergétique des logements⁵² à travers un Bonus/Malus et un aménagement de la taxe foncière en fonction des travaux effectués ;**
- **Mettre en place un mécanisme d'aide aux propriétaires aux capacités d'investissement limitées grâce à la mise en place d'un tiers investisseur**
- **Réaliser un Audit énergétique du parc de logements français pour guider l'action des pouvoirs publics.**
- **Fin janvier UFC a fait une fiche au GT1 uniquement dédiée à incitations pour achat produits électroménager A++**



Courrier Coalition au Premier Ministre

Paris, le 20 janvier 2013

Objet : plan de rénovation énergétique du parc bâti existant

Monsieur le Premier Ministre,

Dans votre discours de clôture de la Conférence environnementale, vous avez confirmé l'engagement du gouvernement de **rénover 600 000 logements anciens chaque année**, conformément aux engagements du Président de la République. Vous avez également souligné l'importance de la politique d'efficacité énergétique dans le bâtiment, et rappelé son effet positif sur l'emploi, la balance commerciale et le pouvoir d'achat des ménages. De fait, les enjeux de la rénovation thermique sont massifs : la rénovation de qualité de 600 000 logements par an créerait à court terme **plus de 200 000 emplois pérennes en France** tout en en préservant un nombre équivalent dans la filière industrielle et professionnelle du bâtiment. Elle réduirait la facture pétrolière française annuelle de chauffage pour les ménages de près de 15% en 5 ans. Cet accroissement d'activité économique générerait pour l'Etat de nouvelles recettes fiscales et diminuerait les dépenses sociales, liées au chômage et à la précarité sociale et énergétique.

En outre, **la France ne tiendra pas son engagement de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre** d'ici 2050 sans avoir accompli la rénovation énergétique complète de son parc bâti.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental, le Plan Bâtiment Durable piloté par M. Pelletier, toutes les filières de la rénovation énergétique, celles qui réduisent les besoins comme celles qui les satisfont avec un minimum d'énergie, les associations environnementales et de consommateurs, les collectivités territoriales, ont compris la priorité fondamentale que constitue la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. C'est pourquoi vos annonces ont été particulièrement saluées par les participants à la conférence environnementale.



Les retards réglementaires et certaines mesures évoquées apparaissent en grand décalage par rapport aux ambitions affichées à Paris comme à Bruxelles et au potentiel identifié. Nous craignons un désengagement de l'Etat sur ce sujet. Les cadres législatif, réglementaire et fiscal doivent désormais permettre l'essor du secteur de l'efficacité énergétique vers un marché de masse dont la rentabilité pour la filière industrielle concernée comme pour l'Etat est avérée. Les solutions de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires ou des logements existent; elles sont adaptées par typologie de bâtiment et permettent de réduire les besoins et de les satisfaire avec le minimum d'énergie. Il n'existe pas de solution universelle, ce qui ne doit toutefois pas conduire à ralentir le gouvernement sur le sujet. **L'absence d'ambition constituerait une erreur fondamentale** alors que la filière de la rénovation énergétique a engagé un effort considérable pour se structurer, développer des solutions de rénovation à la fois économiques et durables, et commencer à **former l'ensemble de ses membres** à ces solutions.

Nous vous demandons de **rassurer l'ensemble des parties-prenantes en exprimant** l'engagement clair et définitif de votre Gouvernement de mettre en place en concertation avec l'ensemble des acteurs une politique ambitieuse en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments existants, promise par le Président et attendue par nos concitoyens et qui confortera le leadership français dans ce domaine.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à notre haute considération.





Secrétariat National

Pascal EVEILLARD
Collectif Isolons la Terre contre le CO2

Paris, le 31 janvier 2013

OBJET : 13 vœux pour 2013

Monsieur,

Je tenais simplement par la présente à vous remercier très sincèrement, au nom de l'ensemble du mouvement et de moi-même, pour votre participation active lors de notre présentation des vœux du mardi 29 janvier.

Comme vous l'avez constaté, l'ensemble des personnes présentes a été très sensible à la qualité de votre intervention et à la mise en débat de propositions que nous pouvons partager ou, au contraire, qui nous différencient.

J'émetts un quatorzième vœu, celui que l'année 2013 nous permette de continuer à échanger de manière respectueuse et constructive, et reste à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma très sincère considération,

Vœux EELV

action:

- **Faire courrier cécile Duflot pour rappeler les points clés intervention :**
- **Road map long terme**
- **Emplois**
- **Ratio coût recette pour état**
- **Qui? SC pour signature B.Lacroix**

55



RDV Pelletier Elysée 05 février 2013

P.Pelletier accompagné de différents représentants du PBD et des parties prenantes du bâtiment FFB, CAPEB, Schneider Electric , Saint-Gobain, Century, SOLFEA, Pouget consultant a rencontré Monsieur Macron

Plusieurs fiches ont été transmises par le PDB.

Après renseignement ces fiches n'ont pas été circulées au Bureau

En attente retour information



CR du Comité MEDEF synthèse des travaux en cours

- Découpage thématique en fonction des axes de la Feuille de route post-Conférence environnementale (*thème n°3 : nouveau*)
- 5 représentants par collège (membre du Conseil du Débat ou remplaçant)
- 1. **Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?** (*1^{ère} réunion le 15/1*)
 - Réflexion sur l'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport et sur les services énergétiques nécessaires
- 2. **Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique de 2025 ?**
 - Identification des scénarios possibles à 2030 et 2050
 - Enjeu : respect des engagements de la France en matière de changement climatique
- 3. **Quels choix en matière d'ENR et de nouvelles technologies de l'énergie ?** (*1^{ère} réunion le 15/1*)
 - Quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- 4. **Quelle gouvernance de la politique énergétique ?**
 - Partage des responsabilités entre l'Etat, les collectivités
- 5. **Quels coûts, quels bénéfices, quels financements ?**
 - Identification des instruments pour assurer une répartition efficace et juste des efforts et des bénéfices

Le calendrier du débat



- **Phase de préparation, de pédagogie et d'information** (fin novembre à fin février):
 - Décembre-janvier : lancement du site internet, mise en place du comité citoyen, lancement des conférences régionales, envoi de kits dans les territoires, remise du rapport CESE le 8/1, CNDTE le 24/1 sur la sobriété
- **Phase de participation du grand public** (mars à juin 2013):
 - Février : lancement des débats décentralisés, campagne de communication grand public, CNDTE le 21/2 sur l'Europe de l'énergie
 - Mars : poursuite des débats et de la campagne, journées portes ouvertes sur les sites de production, CNDTE le 21/3 sur le mix et les ENR
 - Avril : conférences régionales de synthèse, consultation via les panels citoyens, CNDTE le 25/4 sur le financement
 - Mai : élaboration de la synthèse et des recommandations, CNDTE de synthèse le 23/5
- **Phase de synthèse** (juillet):
 - Juin : CNDTE le 20/6 sur l'examen de la synthèse et des recommandations
 - Fin juillet : débat d'orientation à l'Assemblée, présentation de la loi de programmation en conseil des ministres (« avant octobre 2013 »)

58



ISOLONS
LA TERRE
CONTRE
LE CO2.

Les instances nationales

Les instances nationales du débat



- **Comité de pilotage**
 - Anime les travaux du Conseil national ; instance de recours en cas de plaintes
 - **Delphine Batho, Anne Lauvergeon, Laurence Tubiana (facilitatrice), Jean Jouzel, Bruno Rebelle, Michel Rollier, Georges Mercadal**
 - Présidé par la ministre sauf pour la présentation des recommandations
 - Un secrétaire général « chef de projet » (**Thierry Wahl**) et une équipe de 10 personnes
- **Conseil national du débat (CNDTE)**
 - Format à 7 collèges, « Parlement » du débat, 120 personnes
 - 7 mandataires MEDEF
 - Réunions : **29/11, 13/12, 24/01, 21/02, 21/03, 25/04, 23/05 et 20/06.**
- **Groupe d'experts**
 - Porte un avis scientifique sur les documents servant de base au débat
 - Environ 40 personnes, composition pluraliste, présidé par **Alain Grandjean**
- **Comité citoyen** : donne un avis à chaque étape et participe à l'élaboration des recommandations ; animé par une « personnalité neutre (facilitateur) »
- **Groupe de contact des entreprises de l'énergie** : dialogue « *organisé et transparent avec l'ensemble des entreprises concernées* » (en cours de constitution)
- **Comité de liaison du débat décentralisé** : regroupe les associations d'élus locaux

59



- **Composition :**
 - Présidé par Alain Grandjean (*économiste, consultant Carbone 4, conseiller de FNH, ancien membre de la commission Rocard sur la contribution climat-énergie*)
 - Environ 40 experts
 - Reprise de certaines propositions du MEDEF : IFP-EN, RTE, J.M. Chevalier, B. Leguet (CDC), P. Pelletier (PBD), etc.
 - Composition plutôt déséquilibrée, beaucoup de spécialistes du climat, peu de macro-économistes (COE-Rexecode, CEPII), pas d'experts du CAS, de l'AIE, du CEA, peu de spécialistes du financement, nécessité d'intégrer des experts étrangers (Allemagne, Italie, Japon, USA...)
- **Décisions du Conseil du Débat du 13 décembre :**
 - La liste va être rééquilibrée sur les volets santé, sociaux et emploi.
 - De nombreux experts ont une compétence internationale forte.
 - Une nouvelle liste sera transmise prochainement, ainsi qu'un document de fonctionnement du groupe des experts
 - Le groupe doit produire un **document de cadrage expliquant les scénarios existants** (pas de scénario additionnel) pour le démarrage des GT (15 janvier)
- **Première réunion le 10 janvier**



Groupe de contact

Groupe de contact avec les entreprises



- Groupe de contact en tant que tel : noyau dur de 20-25 entités (entreprises + fédérations)
- Liste très exhaustive d'entreprises/fédérations à solliciter dans le cadre du débat : 112 entités au 8 janvier
 - » Producteurs et fournisseurs d'énergie
 - » Gestionnaires de réseaux
 - » Equipementiers
 - » Consommateurs
 - » Filière ENR
 - » Autres
- Participation d'Anne Lauvergeon, Michel Rollier et Laurence Tubiana (interface avec le comité de pilotage)
- Présidence : MEDEF pour une personnalité extérieure (ex : Claude Mandil) mais proposition non retenue à ce stade
- Première réunion prévue le **31 janvier**





Instances :

- **Conférence Régionale de l'Energie** : déclinaison du Conseil national, 30 organismes répartis en 7 collèges (6 collèges de la Conférence environnementale + parlementaires). 3 réunions (décembre, février et avril pour la synthèse régionale)
- **Comité Opérationnel** : pilote le débat en région. Il regroupe les principaux acteurs institutionnels (DREAL, ADEME, Espace Info-Energie, association AMORCE dédiée aux réseaux de chaleur...), coordonne les initiatives, labellise les manifestations.

Entreprises pas associées.

Conditions de labellisation des manifestations :

- Les manifestations (conférences de sensibilisation ou atelier-débats) doivent reprendre les 4 (5 ?) points, traiter la question 1 (« *Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?* ») et au moins l'une des 3 (4 ?) suivantes.
- Les ateliers-débats devront produire une contribution au projet de loi.

Outils / Kits pédagogiques :

- 16 fiches dont 3 consacrées à l'analyse de scénarios : **SRCAE, ADEME et Negawatt.**



Actions du MEDEF : kit pédagogique MEDEF et projets de fiches



- **De nombreuses contributions sur les moyens et les solutions**
 - *Ex : biogaz, CCS, CPE, cogénération, éolien, électricité, gaz, gaz de schiste, hydraulique, hydrogène, nucléaire, pétrole, PV, réseaux de chaleur, stockage*
 - Aspects à porter en priorité par les secteurs et les entreprises
- **Nécessité de conserver une cohérence du message MEDEF**
- **Recentrage autour des questions clé :**
 - Analyse de la demande d'énergie (industrie, résidentiel, tertiaire, transports)
 - Priorité à l'efficacité énergétique (priorité au diffus) + financement
 - Conforter les atouts du système énergétique français
 - Améliorer le solde énergétique de notre pays (balance commerciale)
 - Contribuer à la relance de l'économie française, conforter les acteurs existants et favoriser l'émergence de nouveaux champions français de l'énergie
 - Orienter le système de financement des ENR vers une logique de marché
 - Fixer des règles du jeu claires : procédures de réalisation des infrastructures, contrats à long terme, compensations des coûts indirects, prix du CO2...
 - Acceptabilité sociétale des infrastructures
 - Combien ça coûte ? Qui va payer ?



RDV CLER ministère budget 08 février

Points de discussion :

- BPI / Fonds de rénovation : prise en charge du plan de rénovation ? Quid d'une "Green Bank" sur le modèle kFW par exemple ?
Quand auront lieu les arbitrages?

- Livret A / LDD : quelle décision sur l'utilisation de ces fonds dont les plafonds ont été augmentés ? Amorçage d'un fonds de rénovation ?

Quel processus pour encadrer leur utilisation, notamment pour les fonds gérés de manière décentralisée par les banques de détail ?

- Fiscalité immobilière : Une réflexion a-t-elle été engagée sur la modulation immobilière incitant à la rénovation énergétique ?



Futur workshop fin mars France Allemagne

- Rodolphe envoie informations sur date et intervenants
- On examine la possibilité de pouvoir intervenir et par quelle voie



CESER 20 février

- **Audition du collectif Isolons la Terre contre le CO2 de 15H45 à 16H45**
- **SC enverra les document qu'elle présentera**



Actions à mener ? propositions

- ▶ Action coalition
- **Envoyer au plus vite un dossier au premier ministre et président**
- **5 points**
 - ▶ Objectif diviser par 4 est la seule feuille de route possible et non visible
 - ▶ Objectif valeur absolue au-delà de 2020 avec feuille de route
 - ▶ Transformation DPE , reprise argu AFEP, UFC, effinergie
 - ▶ Eligibilité des travaux niveau, package, entreprises RGE
 - ▶ Incitations couplées Bonus/malus puis contrainte
 - ▶ Financement
 - ▶ Emplois locaux stables
- ▶ **Le courrier a été signé et envoyé fin janvier 2013 pas de retour**



ACTIONS du Collectif

Court terme

- Commission développement durable assemblée nationale (identification SC)
- Faire une liste des personnes à voir en priorité (députés, sénateurs, régions):
 - ▶ Midi Pyrénées (RN)
 - ▶ Haute Normandie (RN),
 - ▶ Picardie??
 - ▶ Bretagne,
 - ▶ Pays de Loire (OS)
 - ▶ Centre (OS),
 - ▶ IDF (AB)
 - ▶ Aquitaine (RN)
 - ▶ Languedoc (OM)
 - ▶ PACA (OM)
 - ▶ Rhône Alpes (BL)
 - ▶ Alsace
 - ▶ NDPC
 - ▶ Charentes (OS)
- **Effinergie, HQE, → SC + BL → effinergie a donné consigne à toutes les régions pour question obligatoire sur la rénovation dans les débats régionaux**



Actions du collectif

- **Préparation des réponses sur le questionnaire région : OS prépare modèle réponse à questionnaire → point à date des actions?**
 - ▶ RN → Aquitaine, Midi Pyrénées , haute normandie
 - ▶ OS → pays de Loire, Poitou Charentes, Centre
 - ▶ ES → NPDC,
 - ▶ JC → Rhone Alpes,
 - ▶ LJ → Alsace, Franche Comté
 - ▶ AB → IDF
 - ▶ LZ → Bretagne
 - ▶ OM → Languedoc Roussillon, Paca
- **Financement action :**
- **→ lettre ouverte PM, P fait**
- **Report + note argumentaire : 1500 dossiers coût ??**
- **→ publication page dans le Monde daté du 15 janvier et Libe**
- **Régler le premier appel 2013 de 5000€ le + vite possible**
Prévoir un deuxième appel de même montant dans le premier trimestre 2013



Motifs d'un élargissement: La situation vis-à-vis des positions liées à l'efficacité énergétique compte tenu des changements intervenus au plan européen et français

Contacts pris :

Alain Birault : **Alkern OK principe**, relance

Cogetherm , Fabemi , BIP, en attente

Xella: doc envoyés Valérie Tardy en attente de AB

Olivier Servant : **Eurobéton OK principe mais report sur 2014**

Benoît Lefèvre : **Velux**

Martine Ollivier : **Groupe Millet Ok principe**, Lapeyre industrie (à venir)

Bruno Lacroix : **Somfy et Ciat → OK sur le principe en attente BL**

BASF → voir BL,SC,PE



Communication

- **Réanimer le site :**

- ▶ Modifier le logo et la page d'accueil → report ds 6mois
- ▶ Remettre en ligne synthèse des études faites → OK
- ▶ Remettre en ligne les CP et courriers sur les sujets du collectif
- ▶ Attachées de presse des syndicats → J.Courtois
- ▶ Pascal Roguier propose de reformuler les contenus puis les mettre en ligne pour un forfait de 3600€ pour 6 mois qui

Décision:

- **Analyse du site BBC observatoire pour voir quelles analyse on pourrait demander à l'observatoire → à suivre**
- **À décider soutien aux guides effinergie → en attente**

On convient que SC voit avec Effinergie le principe de 10k€ pour observatoire + 10k€ pour guide usage et RT 2012



Mise à jour des informations des membres du collectif

- Charles-Henri envoie à tous les membres le document de présentation du collectif qui mettent à jour les informations relatives à leur société , adresse, nom interlocuteur et coordonnées
- De cet état, le site sera mis à jour



Calendrier des réunions 2013

Réunions 2013	Lieu
08 février 9H45 à 12H30 dédiée aux contacts	Miroirs
19 Mars 2013 14H00 à 17H00	Miroirs
17 Juin 2013 à 14H00 + AG	Miroirs
09 octobre 14H00 à 17H00	Miroirs

